

**M A I R I E
DE
GUILLOS
3 3 7 2 0**

☎ Tél. 05.56.62.52.08
☎ Fax. 05.56.62.43.76
☎ mairie.guillos@orange.fr

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213301971-20210406-202108-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 02 avril à 20h00 le Conseil Municipal de Guillos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Mylène DOREAU, Maire

Date de la convocation : 26 mars 2021

| | |
|----------------------|----|
| Membre en exercice : | 11 |
| Présents | 08 |
| Votants : | 10 |
| Pour : | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents : Mme DOREAU, Mme ERCEAU, Mr CARNEIRO
Mr FAVRE, Mme FLAN, Mr PINHEIRO, Mme LAURET,
Mr BAGUR

Procurations : , Mr CASTAGNET à Mr BAGUR.
Mme LUCQUIAUD à Mme ERCEAU

Absents : Mr DARNICHE

Secrétaire de séance : Murielle FLAN

Mme le Maire ouvre la séance à 20h15

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité du conseil municipal.

2021 – 08 Tarifs des emplacements au columbarium de Guillos

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Madame le maire rappelle à l'assemblée que l'ancien Conseil municipal souhaitait consacrer un espace au cimetière communal pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Ce projet a été concrétisé à la fin de l'année 2019.

Le columbarium est composé de 12 caves de deux emplacements en granit rose perlé pouvant accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées.

Le jardin du souvenir est aménagé d'un banc et d'un petit espace minéral pour la dispersion des cendres.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, Madame le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 490 €

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213301971-20210406-202108-DE

Décide :

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 02/04/2021 à savoir :

Concessions trentenaires : 490 €

Dit :

que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général, article 70311 et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Guillos le 02 avril 2021

Mylène DOREAU
Le Maire,

